



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

## ARRÊTÉ N° 2022-028P abrogeant l'arrêté municipal n°2020-017P

### Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil ;
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-017P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de fonction et de signature à Mme Aurélie LE CALLONNEC, Responsable du Pôle Accueil, état-civil, élections ;
- Considérant** que Mme Aurélie LE CALLONNEC, agent titulaire de la fonction publique territoriale, n'occupe plus le poste de Responsable du Pôle Accueil, état-civil, élections ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** L'arrêté municipal n°2020-017P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.

**ARTICLE 2** Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à M. le Procureur de la République, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,  
fait à Pont-Château, le 1<sup>er</sup> septembre 2022  
le Maire,

Danielle CORNET.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 5/09/2022  
- De la notification le :  
Signature

5/09/22

- De la publication le : 7/09/2022